

# REGLEMENT D'ORDRE INTERNE (Foyer de jour)

## L'INSCRIPTION

Le « Foyer de Jour Calimero Bonnevoie » accueille les enfants de 4 ans à 12 ans. Nous prenons en charge tous les enfants indépendamment de leur culture, religion ou nationalité. Pour des raisons organisationnelles, nous ne prenons en charge que les précoces qui sont inscrits toute la journée à l'école.

L'inscription des enfants est en principe annuelle, basée sur le calendrier scolaire. Il est possible d'inscrire son enfant selon un plan (exemple : juste tous les midis) mais de façon à ce qu'il existe une régularité dans l'inscription. Dans ce cas nous demandons aux parents de nous fournir un plan des horaires.

Dès l'inscription de l'enfant, une caution de 500 euros est demandée aux parents pour confirmer la réservation.

Cette garantie indispensable à l'inscription définitive de l'enfant sera intégralement remboursée aux parents lors du départ définitif de l'enfant pour autant que toutes les obligations aient été remplies.

Le montant est à verser sur le compte du foyer en mentionnant :

**Garantie, Nom et prénom de l'enfant + matricule**

**Calimero & friends sarl**

**BIL : IBAN LU42 0022 1339 4645 7000**

## L'ADAPTATION

L'accueil d'un enfant se prépare ensemble avec les parents et le personnel du foyer. Notre objectif pendant ce temps est d'aider l'enfant à s'adapter aux changements de sa vie et surtout préserver ses besoins de stabilité et de sécurité, dans un cadre adapté. Ce temps d'adaptation est une période difficile pour l'enfant et ne doit pas être négligé. En général la phase d'adaptation se fait durant une semaine

**FOYER DE JOUR CALIMERO BONNEVOIE**

4-6 rue de la paix

L-2312 Bonnevoie

Tél : 27 76 83 30

foyer.bonnevoie@calimero.lu

www.calimero.lu

**Agrément gouvernemental**

**NO SEAS 20190390**



L'adaptation devra être planifiée avec l'accord des parents et en fonction de leurs disponibilités. L'enfant apprend à ce moment les us et coutumes du Foyer de Jour Calimero Bonnevoie et cela lui permet également de connaître les autres enfants. On essaie de respecter au mieux les habitudes familiales, et offrir un cadre détendu et chaleureux à chaque enfant.

La phase d'adaptation est facturée 6.45€/hrs

## **HEURES D'OUVERTURES**

Le « Foyer de Jour Calimero Bonnevoie » est ouvert du :

Le Lundi de 06:30 à 08:00.

Le Lundi de 11:00 à 19:00.

Le Mardi de 06:30 à 08:00.

Le Mardi de 11:00 à 19:00.

Le Mercredi de 06:30 à 08:00.

Le Mercredi de 11:00 à 19:00.

Le Jeudi de 06:30 à 08:00.

Le Jeudi de 11:00 à 19:00.

Le Vendredi de 06:30 à 08:00.

Le Vendredi de 11:00 à 19:00.

A l'exception des jours fériés légaux luxembourgeois. Les jours fériés seront signalés aux parents au cours de l'année.

Nous remercions les parents de nous prévenir au plus tard, le jour même du départ anticipé de l'enfant. Seules les personnes désignées expressément par les parents/tuteurs ont le droit de reprendre l'enfant. Tout changement doit être signalé au foyer. En cas de doute, nous nous réservons le droit de demander une pièce d'identité et /ou de garder l'enfant au foyer. L'enfant est seulement confié à des personnes âgées de plus de 16 ans.

A partir du moment où les parents sont présents au foyer, les enfants sont sous leur responsabilité. Les absences imprévues sont à signaler le jour même avant 11h30.

En cas d'absence ou de maladie de votre enfant, les heures convenues dans le contrat seront quand même facturées.

**FOYER DE JOUR CALIMERO BONNEVOIE**

4-6 rue de la paix

L-2312 Bonnevoie

Tél : 27 76 83 30

foyer.bonnevoie@calimero.lu

www.calimero.lu

**Agrément gouvernemental**

**NO SEAS 20190390**

## **CONGES ET ABSENCES**

Les absences imprévues sont à signaler le jour même avant 11.30 heures soit par téléphone au 691474790 ou au 27768330.

En cas d'absence ou de maladie de votre enfant, les heures convenues dans le contrat seront quand même facturées.

## **REPAS**

Les enfants reçoivent un petit déjeuner à l'accueil du matin vers 7h15, un déjeuner vers 12h45 et un goûter à 16h. Les repas sont fournis par un traiteur « Vince & Max ».

A l'accueil du foyer de jour, vous trouverez un planning des repas. Les parents qui nous ramènent de la nourriture (gâteaux, cake salé, etc.) doivent impérativement nous fournir la traçabilité (tous les allergènes doivent y figurer). Dû aux lois très strictes du ministère nous ne pouvons pas accepter de nourriture « fait maison ».

## **MEEKO**

Le Foyer de Jour Calimero Bonnevoie a mis en place un logiciel du nom de MEEKO, qui permet aux éducatrices de faire individuellement des retours très précis, instantanément connectées avec les parents par une application à télécharger sur **App store** ou **Play store**. Cet outil permet aussi d'envoyer et de recevoir des messages tout au long de la journée. Nous renseignons tous type d'informations sur les différents temps : arrivés / départs - repas – activités – photos... Nous pouvons donner des informations individuelles – de groupe et provenant de la direction pour l'ensemble des familles. Ce moyen de communication connecté, complète et enrichi les transmissions et les échanges lors des accueils et des transmissions.

## **ETUDES SURVEILLEES**

Le temps consacré aux études surveillées dans notre foyer de jour est d'une heure et demie par jour. Les enfants font leurs devoirs dans nos salles appropriées et dans des conditions adéquates pour assurer un bon travail. Si les devoirs ne sont pas terminés au terme de cette période, ils devront être finis à la maison. Nous demandons aux parents de suivre quotidiennement les devoirs de leurs enfants. L'apprentissage pour

**FOYER DE JOUR CALIMERO BONNEVOIE**

4-6 rue de la paix

L-2312 Bonnevoie

Tél : 27 76 83 30

foyer.bonnevoie@calimero.lu

www.calimero.lu

**Agrément gouvernemental**

**NO SEAS 20190390**



un devoir en classe (test) est traité prioritairement face aux autres devoirs à domicile. Les éducateurs ne sont pas formés afin d'assurer des cours d'appui ou de rattrapage.

## **REGLES ET COMPORTEMENT**

Les parents sont priés de se présenter toujours auprès d'un des membres de l'équipe éducative, quand ils déposent ou viennent récupérer leurs enfants. Les parents et les éducateurs se doivent un respect mutuel, dans toutes circonstances.

Les enfants doivent également afficher un comportement respectueux envers les adultes ainsi que les enfants. Si un manquement à un de ces points viendrait à se répéter le foyer se réserve le droit de résilier le contrat.

## **ACTIVITES**

### *Sorties et jeux extérieurs*

A l'arrière du foyer nous disposons d'une terrasse et d'un jardin. Les promenades et les jeux extérieurs sont favorisés en été ainsi qu'en hiver, tout en respectant cependant les conditions climatiques.

Les sorties ont également une grande importance, elles permettent l'ouverture sur le monde extérieur. Exemples : visite chez le boulanger, ferme pédagogique, maison de retraite... Ces visites responsabiliseront vos enfants.

Par la signature de ce règlement les parents nous autorisent à faire des sorties avec les enfants.

## **PHOTOS**

Les parents nous autorisent à prendre les enfants en photo ainsi que de les publier sur notre site internet et sur les réseaux sociaux.

## **TRAVAIL SUR LES THEMES**

Tout au long de l'année, nous suivons les thèmes du moment (fête des père/mère, Noël, Pâques, etc.). Chaque enfant pourra fêter son anniversaire au foyer, une fête sera organisée.

**FOYER DE JOUR CALIMERO BONNEVOIE**

4-6 rue de la paix

L-2312 Bonnevoie

Tél : 27 76 83 30

foyer.bonnevoie@calimero.lu

www.calimero.lu

**Agrément gouvernemental**

**NO SEAS 20190390**

## **MALADIE ET REGLEMENT MEDICAUX**

Un enfant fiévreux ou ayant une maladie contagieuse (gastro-entérite, conjonctivite, varicelle, des poux, vomissements, angine, bronchite, etc.) ne peut être admis ou gardé au foyer. Ceci pour éviter tout genre d'épidémie au foyer et pour préserver le bien-être de chaque enfant. Le foyer doit être en possession de la carte de vaccination de chaque enfant, ainsi que de son numéro de sécurité sociale.

Les parents doivent indiquer lors de l'inscription toutes les données médicales de leur enfant. Sauf indication contraire certifiée par le pédiatre de l'enfant, chaque enfant participe à toutes les activités organisées par le personnel éducatif. Si l'enfant tombe malade au foyer, le personnel éducatif prévientra toujours les parents afin qu'une personne puisse venir le chercher.

Un enfant malade peut intégrer le foyer sous condition que sa maladie ne soit pas contagieuse et donc délétère pour les autres enfants. Tout médicament autre que l'antipyrétique ne pourra pas être administré et qu'avec la copie de l'ordonnance médicale prescrite par le médecin de l'enfant. Un document complété et signé par les parents avant l'entrée au foyer autorise l'administration d'un l'antipyrétique, si l'enfant a plus de 38,5° de température.

Toute maladie contagieuse doit être signalée directement au personnel éducatif. Les prescriptions devront être indiquées clairement sur la posologie. Le nom de l'enfant doit être indiqué sur la boîte. Il est très important que les parents signalent au personnel éducatif si l'enfant a reçu un médicament à domicile avant d'arriver au foyer, afin d'éviter le dépassement des doses journalières prescrites. Dans l'intérêt de l'enfant et de la collectivité, le personnel éducatif se réserve le droit de refuser l'accueil d'un enfant en cas de suspicion maladie contagieuse.

## **URGENCE**

En cas d'urgence, le personnel du foyer se réserve le droit d'appeler un médecin et/ou d'organiser un transport à la clinique avant même d'avoir pu en informer les parents. Ainsi que faire toute intervention médicale et/ou chirurgicale jugés nécessaires.

## **RECOMMANDATIONS**

**FOYER DE JOUR CALIMERO BONNEVOIE**  
4-6 rue de la paix  
L-2312 Bonnevoie

Tél : 27 76 83 30  
foyer.bonnevoie@calimero.lu  
www.calimero.lu

**Agrément gouvernemental**

**NO SEAS 20190390**



Il est vivement recommandé aux parents de vêtir leur enfant de manière à ce qu'ils puissent participer à toutes les activités intérieures et extérieures. Chaque enfant doit avoir des vêtements de rechange au foyer. Il est obligatoire d'inscrire les initiales de l'enfant sur chaque vêtement. Chaque enfant doit ramener des pantoufles ainsi que des bottes en caoutchouc.

Il est interdit de ramener des jouets, qui très souvent ne sont pas adaptés pour les enfants et qui donc peuvent être dangereux, ainsi que des objets de valeurs au foyer. Le foyer décline toute responsabilité en cas de perte ou de dégâts de ces objets.

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du bâtiment ainsi que dans le jardin. A l'arrivée au foyer, les enfants doivent être confiés au personnel éducatif.

### **PREAVIS**

Au cas où les parents souhaitent résilier le contrat, ils sont priés de le déclarer au moins 3 mois à l'avance par écrit à la chargée de direction du foyer. Le cas échéant, la participation restera due.

### **PORTE DU REGLEMENT**

Le présent règlement interne peut être révisé et complété si nécessaire. La non-observation volontaire et répétée du présent règlement entraîne un avertissement écrit. Le 2ème avertissement écrit, peut entraîner l'exclusion de l'enfant au foyer.

**Bonnevoie, le .....**

Le tuteur / Représentant légal

Pour « Calimero & Friends sarl »  
Joana ANACLETO / Maurizio Masi

**FOYER DE JOUR CALIMERO BONNEVOIE**  
4-6 rue de la paix  
L-2312 Bonnevoie

Tél : 27 76 83 30  
foyer.bonnevoie@calimero.lu  
www.calimero.lu

**Agrément gouvernemental**

**NO SEAS 20190390**